

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTIE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### NÉGOCIATION EUROPÉENNE SUR LES TAUX RÉDUITS DE TVA

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Folliot, pour le groupe Union pour la démocratie française.

**M. Philippe Folliot.** Monsieur le ministre de l'économie, les tractations actuelles entre les vingt-cinq membres de l'Union européenne sur l'application des taux réduits de TVA montrent combien les mécanismes de décision communautaires sont bloqués. Non seulement il n'est plus question aujourd'hui d'obtenir un taux de TVA réduit pour le secteur de la restauration, mais il semble en outre que certains pays veuillent bloquer l'application de la TVA à 5,5 % dans le secteur du bâtiment.

La première leçon de ces tristes négociations est que le principe du vote à l'unanimité sur les questions fiscales doit être revu. Il n'est pas possible, dans une Europe à vingt-cinq, qu'un seul pays puisse bloquer la volonté de tous les autres de permettre à chacun de baisser son taux de TVA, alors que la décision de l'augmenter peut être prise sans l'avis de ses partenaires.

La deuxième leçon est qu'il faut revoir la sixième directive européenne sur la TVA, qui date de 1977. Dès lors qu'un pays propose d'appliquer un taux réduit dans un secteur spécifique, sans fausser la concurrence au sein de l'Union ni provoquer de répercussions directes sur les économies nationales, cette décision devrait pouvoir relever du seul État membre concerné. Ce serait là une application sage du principe de subsidiarité. Qui peut penser sérieusement qu'un habitant de Castres ou de Lacaune irait déjeuner à Stuttgart ou à Munich à cause d'un différentiel entre les taux de TVA sur la restauration – ou *vice versa* ?

Monsieur le ministre, quelles nouvelles initiatives va prendre la France non seulement pour pérenniser l'application du taux réduit de TVA dans le bâtiment, mais pour convaincre nos partenaires du bien-fondé d'un taux réduit dans la restauration ? Quelles initiatives comptez-vous prendre également pour sortir des blocages actuels ? Proposera-t-elle, par exemple, la rédaction d'une nouvelle directive qui respecte davantage le principe de subsidia-

rité ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.

**M. Renaud Dutreil, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.** Monsieur Folliot, à l'heure actuelle, comme vous le savez, la négociation se poursuit. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

**Mme Hélène Mignon et M. Christian Paul.** Ça fait quatre ans !

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.** Trois pays – la Pologne, la République tchèque et Chypre – ont réservé leur position.

Pour ce qui concerne le secteur du bâtiment, nous sommes sur la voie d'un accord qui permettrait à ce secteur de bénéficier d'un taux réduit de TVA jusqu'à 2010. Il s'agit là d'une évolution importante – car l'Allemagne, je vous le rappelle, n'était jusqu'à présent pas favorable à cette solution –, à mettre au crédit de la diplomatie française, qui s'est montrée très déterminée sur ce dossier. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Pour le secteur de la restauration, alors que l'Allemagne considérait que ce sujet devait être clos définitivement, la porte reste ouverte. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)* La solution vers laquelle nous nous acheminons est que, jusqu'à la mi-2007, la Commission européenne poursuivra une étude sur les bienfaits d'une adaptation de la TVA dans les secteurs à haute intensité de main-d'œuvre. À la mi-2007, nous pourrions, je l'espère, rouvrir ce dossier.

**Mme Marylise Lebranchu.** Ne faites pas des promesses que vous ne tiendrez pas !

**M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.** Vous avez raison de dire, monsieur le député, que nous avons des progrès à faire en Europe pour que des sujets liés à l'intérêt national puissent être réglés de façon plus harmonisée et dans le respect du principe de subsidiarité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

## CONTRAT PREMIÈRE EMBAUCHE

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

**M. Jean-Claude Sandrier.** Monsieur le Premier ministre, une fois n'est pas coutume : nous allons vous féliciter, car vous avez réussi, en vingt-quatre heures, à réaliser contre vous et votre Gouvernement l'unité syndicale et celle du

mouvement étudiant et lycéen ! (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Votre tentative de faire avaliser en force et dans la précipitation vos emplois jetables pour les jeunes est un échec. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Pour en arriver à de tels procédés, qui bafouent le dialogue social et la représentation nationale, en refusant ce matin tout examen sérieux en commission, faut-il que vous soyez rendu fébrile par quatre années d'échec de votre majorité en matière d'emploi et de justice sociale !

**M. Maxime Gremetz.** Ils ont peur !

**M. Jean-Claude Sandrier.** Vous avez créé le contrat nouvelle embauche pour remplacer les chômeurs pauvres par des travailleurs pauvres et vous voulez aujourd'hui l'étendre aux jeunes avec le CPE : c'est la fuite en avant dans la casse du droit social. C'est un recul social de plus d'un siècle, au moment où, en raison du « papy boom », 600 000 emplois vont se libérer chaque année pendant cinq ans.

Votre souci n'est donc pas de créer des emplois dignes de ce nom, mais d'offrir de l'argent public pour octroyer au MEDEF une main-d'œuvre sous-payée, sans droits, jetable à tout moment et sans motif. (*Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Vous ne favorisez pas l'emploi : vous le précarisez et le dévalorisez. Votre obsession de la baisse du coût du travail n'a aucune justification, car c'est la rémunération des actionnaires qui coûte cher à la société et ce sont, en Europe, les pays qui ont les coûts salariaux les plus élevés qui gagnent aujourd'hui des parts de marché. Les milliards d'euros de cadeaux fiscaux, d'allègements divers et de profits non réinvestis doivent servir à mettre en place ce que le groupe communiste propose : un système de sécurité emploi-formation tout au long de la vie professionnelle.

Monsieur le Premier ministre, retirez votre projet rétrograde de l'ordre du jour de notre assemblée et rétablissez l'examen du projet de loi sur la recherche, car les chercheurs non plus n'ont pas mérité un tel traitement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

**M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.** Monsieur Sandrier, aujourd'hui, la situation, c'est l'emploi jetable : un taux de chômage des jeunes plus de deux fois supérieur, depuis vingt-cinq ans, à la moyenne du taux de chômage national.

**M. Bernard Roman.** Pas depuis vingt-cinq ans !

**M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.** Soixante-dix pour cent des jeunes entrent dans l'emploi par la voie du CDD ou de l'intérim. Ces CDD sont pour moitié de moins d'un mois et la durée moyenne de l'intérim est de quinze jours. Du fait de cette galère, moins de 42 % des jeunes ont accès au régime d'assurance chômage. Pas d'accès au logement, pas d'accès au crédit consommation. (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.) Le vrai péril serait aujourd'hui de rester dans la situation que nous connaissons depuis vingt-cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

**M. Jean Glavany.** Pas depuis vingt-cinq ans : depuis quatre ans !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il y a quatre ans que vous êtes là !

**M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.** Voulez-vous que je vous rappelle quelle était la situation il y a quatre ans ? Le taux de chômage des jeunes représentait 2,2 fois le taux de chômage moyen ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Que proposons-nous aujourd'hui ? D'abord, d'encadrer les stages, en les indemnisant – ce que vous n'avez jamais fait – à partir du troisième mois. En deuxième lieu, de valoriser l'alternance, car c'est la véritable manière de sécuriser le parcours professionnel (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire), en fixant pour objectif aux grandes entreprises d'employer 1 %, puis 2 % et 3 % de jeunes en alternance dans les trois ans qui viennent.

**M. Yves Fromion.** Qu'a fait la gauche ?

**M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.** Enfin, un vrai CDI, avec l'intégration dans le parcours d'entrée dans l'emploi des contrats à durée déterminée, des stages, de la formation en alternance, l'accès systématique à la garantie du logement, un droit à la formation dès le premier mois et un accès à une allocation spécifique de cessation de contrat à partir du quatrième mois : voilà la réalité. Voilà pourquoi une majorité des jeunes comprennent que nous voulons valoriser et favoriser leur accès à l'emploi. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.* – *Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

#### CONTRAT PREMIÈRE EMBAUCHE

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Hénart, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Laurent Hénart.** Monsieur le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, notre assemblée discutera la semaine prochaine de l'égalité des chances. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

**M. Maxime Gremetz.** Je n'ai jamais vu ça : un texte que nous n'avons pas eu le temps d'examiner !

**M. Laurent Hénart.** Il s'agit bien d'un apport de notre histoire républicaine que de considérer que l'égalité des chances à la naissance ne suffit pas, qu'il faut tenir compte des parcours de vie et que des actions volontaires sont nécessaires pour rétablir des chances égales entre les citoyens.

J'en viens à l'emploi des jeunes : ce qu'ont montré vingt ans de chômage de masse dans notre pays, c'est que les jeunes sont particulièrement discriminés à l'emploi. D'abord, neuf jeunes sur dix commencent leur vie active par les CDD et par l'intérim. Le CDI est pour eux une exception – l'âge moyen auquel on y accède est, je le rappelle, de trente-trois ans. Ensuite et surtout, ils sont pénalisés dans leur vie quotidienne en matière de crédit et de logement.

Vous proposez d'intégrer dans le projet de loi le contrat « première embauche », qui est un CDI prévoyant une période de consolidation de deux ans, au cours de laquelle – et je souhaiterais que vous puissiez détailler la position du Gouvernement sur ce point – vous essayez tout à la fois de renforcer les droits, notamment en matière de formation et

de chômage, et d'ouvrir aux jeunes des capacités nouvelles pour leur vie quotidienne et pour compléter leur qualification.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous confirmer votre analyse, qui consiste à donner aux jeunes plus de chances d'emploi (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et, surtout, plus de chances pour que, contrairement à ce qui se produit avec les CDD et l'intérim, ce premier emploi débouche sur un contrat à durée indéterminée ? Pouvez-vous également nous expliquer les mécanismes concrets de cette consolidation, qui permettront que cette chance supplémentaire donnée aux jeunes se transforme en un emploi stable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

**M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.** Monsieur Hénart, je vais vous annoncer un chiffre qui va vous faire plaisir (« Allô, allô ! » sur les bancs du groupe socialiste), à vous qui avez contribué au plan de relance de l'apprentissage dans notre pays.

**M. Bernard Roman.** Pourquoi a-t-il été viré du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.** Avec l'aide à l'apprentissage – 1 600 euros pour toute personne qui recrute un apprenti et 2 200 euros dans les quartiers en grande difficulté –, le fonds de modernisation et de développement de l'apprentissage qui négocie avec chaque région et un certain nombre d'aides que je ne détaillerai pas, le nombre d'apprentis a augmenté de 8,9 % cette année dans notre pays (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et nous passerons, en suivant ce parcours, de 350 000 à 500 000 dans les délais prévus.

Revenons au contrat première embauche. De même que, pour faire face au problème spécifique qui se pose pour les seniors, a été mis en place avec les partenaires sociaux et sur leur proposition l'outil CDD seniors, de même, pour la première embauche de nos jeunes, une réponse spécifique s'impose.

**M. Jean Glavany.** Parlez-en aux partenaires sociaux !

**M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.** J'entends parler de précarité (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste), mais quand un jeune a le choix entre un stage d'un mois, un CDD de trois mois, l'intérim ou ce CDI, quel père ou quelle mère de famille ira dire à son fils ou à sa fille de choisir le stage plutôt que ce contrat première embauche ? Qu'est-ce qui vaut mieux ? Dans la vie, il faut parfois avoir des idées simples : c'est aussi bête que cela, et aucun père de famille ou aucune mère de famille, ni a fortiori aucun grand-père ni aucune grand-mère ne dira le contraire. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

#### CONTRAT PREMIÈRE EMBAUCHE

**M. le président.** La parole est à M. François Hollande, pour le groupe socialiste.

**M. François Hollande.** Monsieur le Premier ministre, depuis quatre ans, le chômage des jeunes ne fait que progresser et votre politique en est responsable. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) C'est vous qui avez supprimé les emplois jeunes. C'est vous

qui avez abandonné le programme TRACE. C'est vous qui avez multiplié les exonérations de cotisations sociales pour les employeurs sans aucune contrepartie.

Aujourd'hui, vous annoncez un nouveau contrat, le contrat première embauche, qui n'est que la généralisation du contrat nouvelle embauche et sera pour tout jeune, si votre texte passe, la seule formule d'entrée sur le marché du travail. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) C'en est terminé de toutes les autres CDD et CDI. Ce contrat pourra être interrompu par l'employeur à tout moment, pour tout motif et sans aucun recours. C'est un contrat révocable à chaque instant.

**M. Guy Geoffroy.** Caricature !

**M. François Hollande.** Vous nous dites qu'il y aurait là de la stabilité ?

C'est la précarité organisée ! Si vous considérez que c'est un progrès, et vous avez le droit de le penser (« Oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire), laissez-moi alors vous poser trois questions. (« Vous n'avez droit qu'à une question ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Si vous étiez sûr de vous, monsieur le Premier ministre, pourquoi n'avez-vous pas engagé une concertation avec les partenaires sociaux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

**M. Jean Le Garrec.** Tout à fait !

**M. François Hollande.** C'est d'ailleurs prévu par la loi Fillon, que votre majorité a votée : toute législation en matière de droit du travail doit être précédée d'une concertation. Celle-ci n'a pas eu lieu. Et pourquoi ? Parce que tous les syndicats sont hostiles – et ce n'est pas si facile d'obtenir leur unanimité – à ce démantèlement du droit du travail.

Monsieur le Premier ministre, si vous étiez aussi sûr de vous, auriez-vous pris la mesure d'urgence qui a été la vôtre ? Auriez-vous fait agir par voie d'amendement votre gouvernement pour introduire le contrat première embauche ? Auriez-vous organisé le débat parlementaire de telle façon qu'il coïncide avec les vacances scolaires et universitaires, tout simplement parce que vous avez peur de la jeunesse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Enfin, pourquoi, monsieur le Premier ministre, avez-vous renoncé à votre propre engagement ? Ici même, vous nous disiez qu'il n'était pas question de généraliser le contrat nouvelle embauche avant d'en avoir fait l'évaluation... Où est cette évaluation ? (« Ça marche ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) Aujourd'hui, on propose la généralisation du contrat nouvelle embauche à tous les jeunes de moins de vingt-six ans, mais qu'on ne s'y trompe pas : c'est une mesure discriminatoire qui prépare la généralisation de ce contrat à tous les salariés.

Alors, monsieur le Premier ministre, où est le progrès ? Moi, je vais vous le dire : pour vous, il est dans la précarité, des jeunes aujourd'hui, de tous demain ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Jean-Pierre Blazy.** Ça va être dur !

**M. Dominique de Villepin, Premier ministre.** Je ne suis pas là pour me faire plaisir, et, monsieur Hollande, la politique, ce n'est pas la rhétorique. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) C'est pour cela que je veux vous inviter, pendant quelques minutes,...

**M. François Hollande.** C'est un contrat nouvelle embauche !

**M. le Premier ministre.** ... à regarder ensemble la réalité de notre pays et la situation des jeunes.

**M. François Hollande.** Oui, mais il faut répondre !

**Mme Martine David.** Répondez aux questions !

**M. Jean Glavany.** Les jeunes, on en reçoit dans nos permanences tous les jours ! Pas vous !

**M. le Premier ministre.** La politique a toujours pour point de départ la réalité. Quelle est-elle pour les jeunes ? C'est un enchaînement de stages, de CDD, dont la majorité sont de moins d'un mois, de longues périodes d'inactivité.

**M. Jean-Louis Idiart et M. Christian Bataille.** Quatre ans de pouvoir !

**M. le Premier ministre.** C'est cela qui est inacceptable ! Et savez-vous combien de temps dure cette précarité ? Pas un an, pas deux ans ; elle dure entre huit et onze ans ! Cela veut dire qu'un jeune, dans notre pays, ne rentre véritablement dans la vie professionnelle qu'après l'âge de trente ans.

**M. Henri Emmanuelli.** Vous avez connu ça, vous !

**M. le Premier ministre.** Cela fait vingt ans que cela dure ! C'est cela la précarité. C'est une réalité qui nous concerne tous,...

**Mme Martine David.** Pas tous ! Vous !

**M. le Premier ministre.** ... nous, responsables politiques, et les jeunes au premier chef, les parents, les grands-parents, toute la nation. C'est pourquoi nous devons apporter une réponse. Face à cette réalité, pouvons-nous rester les bras croisés ? (« Non ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. – *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Venons-en à vos questions.

Le dialogue social, je l'ai engagé dès le premier jour de mon arrivée au Gouvernement (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour préparer mon discours de politique générale et, depuis, je n'ai pas cessé de le pratiquer : dialogue direct, officiel,...

**Mme Martine David.** Mensonge !

**M. le Premier ministre.** ... rencontres informelles, et ce tout le temps, monsieur Hollande ! (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.) C'est la règle que je me suis fixée et que je m'impose.

**M. Yves Cochet.** Et pour la banlieue ?

**M. le Premier ministre.** Face à chaque difficulté de nos compatriotes, je veux apporter une solution. Cela nous change des idéologies et des politiques qui sont les vôtres. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Vous, c'est l'idéologie du MEDEF !

**M. le Premier ministre.** Le jeune qui arrive sur le marché du travail est d'abord confronté à l'offre qui lui est faite, c'est-à-dire à des stages. Mais ces stages, nous les encadrons, nous les rémunérons au-delà de trois mois et nous les intégrons

dans le cursus universitaire. Nous partons, là encore, de la réalité : l'alternance, l'expérience de la vie de l'entreprise. Partout en Europe, nous constatons que l'alternance change la vie du jeune et lui permet d'entrer sur le marché du travail. Nous allons donc développer l'alternance, amener les entreprises à recruter davantage d'apprentis, en nous fixant un objectif. Et comme ce n'est pas suffisant, nous avons décidé de créer un contrat spécifique qui prend en compte la situation des jeunes dans notre pays : un contrat anti-précarité (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*), qui consolide l'emploi sur deux ans et qui prévoit des garanties qui n'ont jamais été apportées aux jeunes et auxquelles vous n'avez vous-même jamais pensé (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*),...

**M. Henri Emmanuelli.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** ... pas plus qu'aujourd'hui, vous ne me proposez de solution.

François Hollande, avez-vous mémoire que, depuis huit mois que je suis à Matignon, je vous ai reçu à plusieurs reprises dans mon bureau, avec un certain nombre de vos collègues ? M'avez-vous fait une seule proposition sur les jeunes ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste. – *Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Ne serait-ce qu'une seule ? Jamais ! (*Mêmes mouvements.*)

Alors que moi, j'apporte des réponses et des garanties. Mon gouvernement apporte une garantie sur la formation...

**Mme Martine David.** Ce n'est pas vrai !

**M. le Premier ministre.** ... puisque dès la fin du premier mois est ouvert un droit à la formation, ce qui veut dire que le jeune pourra développer son apprentissage des langues étrangères et ses connaissances informatiques. Ça n'avait jamais existé. Nous lui ouvrons aussi le droit à une indemnité chômage dès le quatrième mois, pour deux mois. Cela non plus n'avait jamais existé.

En outre, François Hollande, parce que nous, nous avons les deux pieds sur terre...

**M. Albert Facon.** Mais vous avez la tête dans les nuages !

**M. le Premier ministre.** ... et que nous nous préoccupons de la vie quotidienne, nous apportons une réponse aux jeunes pour l'accès au crédit et au logement. La Fédération bancaire française reconnaît le contrat nouvelle embauche et le contrat première embauche comme un véritable CDI avec une vraie rémunération.

**M. Albert Facon.** Et le MEDEF ?

**M. le Premier ministre.** Enfin, vous m'avez demandé, dans votre dernière question, si je généralisais le CNE. Toutes les garanties dont je vous ai parlé...

**M. Maxime Gremetz.** Arrêtez !

**M. le Premier ministre.** ... sont apportées spécifiquement aux jeunes, compte tenu de leurs difficultés.

**M. François Hollande.** Ce n'est pas ce qui est écrit dans le journal.

**M. le Premier ministre.** Mais vous avez vite fait de généraliser, hâtivement, parce que la vérité est que toutes ces questions vous ont peu occupé au cours des dernières années (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Daniel Vaillant.** Zéro !

**M. le Premier ministre.** ... et qu'il serait temps que vous regardiez la réalité en face.

Nous avons rendez-vous (« *En 2007!* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste) tous les mois, pas uniquement en 2007 mais à la fin de chaque mois, avec les chiffres du chômage ! Je prends rendez-vous avec vous à la fin du mois et de tous les autres mois ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**Mme Martine David.** À bientôt !

#### PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Diefenbacher, pour le groupe UMP.

**M. Michel Diefenbacher.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur. (« *Ah!* » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.) Elle porte sur la prévention de la délinquance.

Monsieur le ministre, lorsqu'une faute est commise, elle doit être sanctionnée. Mais tant qu'elle n'est pas commise, il faut évidemment tout faire pour éviter qu'elle le soit. C'est tout l'enjeu de la politique de prévention, qui, depuis vingt-cinq ans, il faut le reconnaître, a largement échoué parce que, pendant trop longtemps, elle a sans doute manqué à la fois de clarté, de cohérence et d'ambition. Éviter que, pendant les vacances, les jeunes des cités restent désemparés au pied des tours, les attirer vers les centres de loisirs animés par la police nationale pour qu'ils aient un autre regard sur cette institution, c'est évidemment très bien. Mais, si le reste de l'année, ces mêmes jeunes peuvent manquer l'école, bousculer leurs professeurs ou prendre le bus sans payer et sans que personne ne dise rien, ils n'auront pas plus de repères demain qu'hier.

La prévention nécessite donc une action globale qui s'applique à tous les actes de la vie et qui soit mise en œuvre de la même manière par tous les services publics, de la police aux travailleurs sociaux, de l'éducation nationale aux sociétés de transports en commun ou aux organismes de logement social. Il faut évidemment se féliciter de toutes les initiatives que vous avez prises en ce sens depuis le début de la mandature et soutenir activement les travaux engagés par le Gouvernement dans le cadre du comité interministériel qui s'est réuni la semaine dernière.

Deux interrogations subsistent toutefois. La première porte sur les délais : il est question de propositions avant l'été, mais l'été, dans nos campagnes comme dans nos tours, est encore loin. Peut-on aller plus vite ? La seconde porte sur la méthode : on entend parler de textes législatifs, de textes réglementaires, d'une ou plusieurs lois, pour affirmer cette nouvelle ambition. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous en dire plus ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, sur tous les bancs de l'Assemblée, on a toujours parlé de la nécessité d'une politique de prévention.

**M. Maxime Gremetz.** Elle n'existe plus !

**M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Force est de reconnaître que les gouvernements, quels qu'ils soient, se sont heurtés à la grande difficulté de sa mise en place. Pourquoi ?

La première raison, c'est qu'il est difficile de faire la différence entre une politique sociale et une politique de prévention.

La deuxième raison, c'est qu'il faut un pilote de la politique de prévention alors même que c'est une action profondément interministérielle.

La troisième raison, c'est qu'il est très difficile d'évaluer la pertinence de la politique de prévention mise en place.

Qu'avons-nous décidé de faire ?

Le Premier ministre a mis en place, la semaine dernière, un comité pour préparer cette action de prévention, qui rassemble l'ensemble des ministères concernés et dont il a bien voulu me confier la coordination.

De plus, il nous a demandé de prendre tout de suite les mesures qui n'ont pas besoin du vote d'une loi et de présenter, à la fin du mois de février ou au début du mois de mars, le volet législatif. Je vais prendre un exemple : celui de l'absentéisme scolaire. C'est une des questions les plus difficiles qui soient parce qu'un enfant qui ne va pas à l'école, c'est un enfant qui risque d'évoluer vers la délinquance. Comment faire pour qu'il aille à l'école ? Il y a un acteur clef qui est le maire, mais il y a aussi un autre élément à prendre en compte, c'est que les caisses d'allocations familiales, pour verser les allocations, doivent demander un certificat de scolarité. Or la vérité, c'est que ceux qui ne fournissent pas de certificat de scolarité touchent tout de même les allocations familiales. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Alors disons les choses clairement : si on veut toucher les allocations familiales, il faudra produire le certificat de scolarité et que l'enfant aille vraiment à l'école. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*) Cela ne relève pas du législatif, c'est applicable tout de suite.

Il y a des sujets beaucoup plus difficiles, sur lesquels nous réfléchissons, le Premier ministre, le garde des sceaux et moi-même.

S'agissant, par exemple, de la délinquance des mineurs, nous nous sommes mis d'accord sur deux choses. D'abord, un mineur, plus qu'un adulte, a besoin d'une réponse immédiate de la justice, car 80 % des mineurs à qui il a été apporté une réponse judiciaire au premier acte de délinquance ne récidivent pas. Nous sommes donc en train de travailler sur un processus qui permettrait de généraliser la comparution immédiate, ou un système parallèle, pour que les mineurs aient une réponse. Ensuite, concernant la diversification des réponses, il faut arrêter avec les admonestations, dont les mineurs multirécidivistes se moquent totalement et qui ne conduisent à rien de plus qu'à faire perdre son temps à l'État et à avoir des mineurs dont plus personne ne sait quoi faire.

Autre sujet difficile : le secret professionnel. Jean-Louis Borloo y travaille avec nous. Il faut bien sûr respecter le secret professionnel des travailleurs sociaux, mais que pèse-t-il quand des enfants sont suivis par six ou sept personnes qui ne se parlent pas et qu'à la fin l'un de ces enfants meurt ? Permettez-moi de vous dire que ça vaut le coup de réfléchir sur l'avenir du secret professionnel et sur le besoin de